



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat  
M. Florian Chiaradia : Pour un centre-ville convivial

Président : Roland Rimaz (SOC)  
Membres : Juliane Baumann (UDC)  
Florian Chiaradia (Les Verts)  
Denis Golaz (SOC)  
Michel Granato (PLR) remplacé par Joe (Joseph) Filippone  
Vincent Haldi (ML)  
Anthony Huys (SOC)  
Cyril Pabst (PLR)  
François Pochon (PLR)  
Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le jeudi 19 avril 2016, à la Villa Mounsey en présence de Messieurs Christian Neukomm et Caleb Walther, Municipaux et de Messieurs Jean-Lou Barraud et Enrico Bergonzo respectivement Chef de service de l'Urbanisme et Chef de service des Travaux publics. Nous les remercions pour les rappels historiques, les précisions techniques et les réponses apportées aux questions des commissaires.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président-rapporteur est confirmé dans sa fonction.

#### Préambule

Chacun ayant reçu le postulat, il n'en est pas donné lecture. La parole est donnée au postulant, M. Florian Chiaradia pour qu'il en rappelle les éléments clés. Le postulant constate que Montreux dispose de magnifiques quais qui contribuent à sa renommée. Par contre, des espaces piétonniers tels qu'ils peuvent être observés à Morges, Lausanne, Yverdon ou Vevey n'existent pas à Montreux, excepté la rue du Marché. S'agissant de la réflexion entamée sur la Rouvenaz, le postulant regrette que cette démarche n'intègre pas la place de la Paix, son prolongement naturel, et la rue de l'Eglise Catholique. En complément, il souligne l'intérêt de développer davantage d'espaces réaménagés en faveur des flâneurs et des piétons au centre-ville. La reconsidération de l'espace partagé devant permettre, à l'attention des habitants et de nos hôtes, de favoriser la rencontre et le lien social.

Le postulat vise prioritairement la rue de l'Eglise Catholique qui n'a pas vocation d'assurer le

transit et ses ruelles adjacentes; ruelle du Trait et ruelle du Vuagnard. Ici, la cohabitation entre piétons et circulation motorisée n'est pas optimale et pourrait être améliorée.

Le postulant souhaite également qu'une réflexion soit menée s'agissant de la rue de la Paix, trait d'union entre le quai de la Rouvenaz, la Grand'Rue et la rue de l'Eglise Catholique. Aujourd'hui déjà une observation permet de constater que les piétons s'approprient l'espace de la place de la Paix en ne respectant ni les marquages, ni les aménagements réalisés.

Le postulat a donc pour objectif d'ouvrir la discussion sur un concept d'aménagement et de mobilité dans le secteur considéré, favorisant la flânerie et l'espace prioritairement piétonnier. La réflexion doit être pragmatique, prendre en considération des éléments tels que : passages de bus, entrée de parking, activités commerciales et imaginer des solutions médianes, issues de la recherche de compromis et apte à l'évolution.

#### Intervention de la Municipalité

S'agissant de la rue de l'Eglise Catholique, la Municipalité se réfère à des débats en son sein et au niveau des services de la commune. Débats réitérés depuis de nombreuses années et qui n'ont, jusqu'ici, pas permis de dégager des pistes particulières et de trouver une majorité pour l'action. La Municipalité donne l'exemple du GIREC (Groupement des Intérêts de la rue de l'Eglise-Catholique) qui n'a pu se mettre d'accord sur la durée autorisée pour le parcage des voitures. Le chef de service de l'Urbanisme rappelle que c'est depuis la fin des années 70 que piétons et voitures se partagent cet espace commun et que les commerçants de ce quartier, qui a gardé tout son charme, souhaitent le passage des voitures. Notamment, un garagiste exerce dans la rue. Le chef de service des Travaux publics souligne que les commerçants ont résisté à la transformation de la rue, actuellement limitée à 50 km/h, en zone de rencontre (piétons et véhicules à 20 km/h).

#### Discussion

Un commissaire félicite le postulant de relancer, par sa démarche, la possibilité de réfléchir en amont à d'éventuels plans de quartier, d'éventuelles mutations immobilières, permettant ainsi à la commune de donner ses intentions aux partenaires concernés. Il soutient l'idée de relancer le projet d'une passerelle enjambant la baie de Montreux, reliant la Coop à rue de la Paix à la rue de l'Eglise Catholique. Il souligne l'intérêt de réfléchir à des modalités souples pour gérer l'espace et le temps. Il donne l'exemple de plots urbains limitant l'accès à une zone, tel que cela peut se voir le samedi en vieille ville de Vevey.

Un commissaire relate son expérience d'observation en terrasse à la rue de l'Eglise Catholique. Le passage des véhicules n'est pas aisé, certains automobilistes s'impatientent et klaxonnent. Les vitrines des commerces sont peu valorisées par la proximité du parcage. Il convient de reconsidérer les places de stationnements, voire de les supprimer.

Un commissaire se déclare d'emblée opposé à la prise en considération du postulat. Pour lui, la rue est de fait déjà une zone à 20 km/h car il n'est pas possible d'aller plus vite. Les commerçants sont sensibles à la question des voitures et souhaitent leur accès. Montreux a

besoin d'une réflexion globale. Une réflexion aussi ciblée devrait être consécutive au dépôt d'un PPA et non le précéder.

A la question de connaître le nombre de places de parc disponibles dans la rue de l'Eglise Catholique, il est répondu 17. Une limitation de ce nombre pourrait être envisagée dans la perspective de faciliter l'accès piéton, par exemple en supprimant les 3 places en épi situées du côté de la Grand-Rue.

La discussion se poursuit avec l'intervention de plusieurs commissaires. Tantôt pour soutenir l'idée d'une réflexion sans attendre, apte à influencer le dépôt d'un PPA, intégrant le concept de mobilité douce, se donnant le pouvoir de rêver. Et, tantôt, à l'inverse pour ne pas réfléchir à ce stade car il n'y a pas d'urgence, en laissant ainsi libre cours au développement d'un futur PPA. Un commissaire relate qu'un mini sondage informel effectué auprès des commerçants met en évidence de grosses appréhensions et l'opposition à l'établissement d'une rue piétonne.

Proche du terme de la discussion, la Municipalité précise qu'elle n'est pas opposée au postulat. Mais, qu'une étude de la circulation ne va pas amener de solutions nouvelles. Se référant à l'idée d'une passerelle piétonne sur la baie de Montreux reliant la Coop et la rue de l'Eglise Catholique, la Municipalité précise qu'elle impliquerait une parcelle privée. Concernant l'établissement d'une zone de rencontre (piétons et véhicules à 20 km/h), la Municipalité précise qu'elle peut la proposer mais que c'est le canton qui détient le pouvoir de décision. Et, à savoir quand faudra-t-il passer à la réalisation des bonnes idées, maintenant ou plus tard, la Municipalité souligne qu'un rapport peut être programmatique, incluant des aménagements modestes. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer les partenaires commerciaux à la réflexion.

Le président de séance souligne l'importance d'associer les différents partenaires (commerçants, clients, usagers et habitants du quartier) et suggère de se donner les moyens pour mieux connaître les comportements actuels des utilisateurs. Dans ce but, des étudiants d'une Haute Ecole à la recherche d'un terrain d'expérimentation pour l'acquisition de leurs compétences pourraient être sollicités.

Pour terminer, le postulant souligne que sa proposition est équilibrée, qu'elle cherche uniquement des améliorations possibles. Que faut-il encore attendre ? C'est depuis 1970-1980 que la rue est comme cela. Nous avons eu la confirmation du service des travaux que peu d'aménagements suffisaient parfois à la création d'une zone de rencontre; par exemple, dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de trottoirs surélevés. Ce postulat permet des améliorations à moindre frais d'une rue qui le mérite, par exemple en mettant en valeur ses étales. Le postulant invite aussi à noter une absence totale de risque dans ce qui est proposé, et pour ceux qui auraient des doutes, le postulant rappelle que nous votons sur un postulat, soit une demande d'étudier la possibilité d'étudier. Il y aura nécessairement un rapport, voire un préavis, qui permettra de se prononcer sur du concret et en toute connaissance de cause plus tard, et l'étude dira si des travers relevés dans la discussion sont réels ou pas.

L'orientation de l'étude est en effet d'aller vers un compromis: il ne s'agit pas de bannir

complètement la circulation; on discute à la fois des perspectives d'aménagement futures du quartier et de mesures légères, certaines pouvant même être mises en places rapidement. Ce postulat, en ne demandant pas une piétonnisation totale mais une zone de rencontre, se veut avant tout modéré.

La discussion est close.

## Conclusion

Au terme de plus d'une heure d'un débat riche et soutenu, la prise en considération ou non du postulat « Pour un centre-ville convivial » est soumis au vote.

C'est à égalité de cinq voix pour et de cinq voix contre que les commissaires se déterminent.

En vertu du Règlement du Conseil communal de Montreux, CHAP. 4 DES COMMISSIONS ; Section I Disposition générale ; Art. 55 Décision ; ...Le président prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission vous invite à prendre en considération ce postulat.

5 oui, 5 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Roland Rimaz (SOC)